



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 34036

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées à propos des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le tabagisme. En effet, de plus en plus de fumeurs se décident à arrêter mais, faute de trouver un appui psychologique et médical, reprennent bien souvent. Il désire savoir s'il entend augmenter la capacité d'action des centres de sevrage.

## Texte de la réponse

Selon une enquête de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) sur l'activité des consultations de tabacologie, le nombre de fumeurs traités a augmenté de plus de 60 % entre 2000 et 2003. Le nombre estimé, selon cette étude, de nouveaux fumeurs pris en charge chaque année dans le cadre de ces consultations spécialisées, hospitalières ou non, varie de quarante-cinq mille à cinquante-cinq mille. Les consultations hospitalières sont principalement destinées aux personnes les plus dépendantes ou les plus difficiles à assister du fait de leur dépendance et des co-morbidités psychiatriques et somatiques. En 2004 et 2005, seize nouvelles consultations hospitalières de tabacologie seront créées de façon à couvrir l'ensemble des départements, grâce à l'attribution d'un million d'euros par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Par ailleurs, parmi les consultations non hospitalières habilitées à aider au sevrage tabagique, il faut signaler l'action des centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA), qui ont pu ouvrir des consultations d'aide à l'arrêt du tabac, accessibles, notamment, aux personnes les plus démunies. Pour les financer, depuis 2000, des mesures financières ont été arrêtées dans le cadre de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM, mesures médico-sociales) : ainsi, en 2004, 4,14 millions d'euros de mesures nouvelles sont répartis entre les CCAA. Par ailleurs, les équipes de liaison en addictologie (alcool, drogues illicites et tabac) ont bénéficié depuis plusieurs années de mesures financières pour leur permettre, notamment, d'aider au sevrage tabagique des personnes qui le souhaitent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34036

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1179

**Réponse publiée le :** 8 juin 2004, page 4320